

Volume 12 • Numéro 3
Le 5 mai 2016

Webinaires

En 2015, nous nous étions donnés comme mandat de moderniser notre offre de services en formation. Chose promise, chose due. Nous avons donc offert deux webinaires au cours du mois d'octobre 2015. Ces webinaires ont aussi été visionnés en rediffusion pour les personnes qui n'était pas disponibles lors de la diffusion originale. Cette dernière option semble plaire à beaucoup de membres suite aux commentaires que nous avons reçus. Nous sommes donc sensibilisés à vos demandes et nous prévoyons vous offrir d'autres formations qui pourront aussi être visionnées en rediffusion afin de s'adapter aux horaires de chacun.

Prolongation de la rediffusion des webinaires

L'Association offre toujours en rediffusion les deux séances de formation présentées en octobre dernier par Mme Dominique Collin, FCPA, FCA. **Elles seront disponibles jusqu'à la mi-novembre 2016.**

Sujets :

***Les sites contaminés : nouveautés et cas pratiques
Nouvelle gouvernance en matière de développement local et régional (PL 28)***

Vous pouvez vous inscrire en [cliquant ici](#).

***Nathalie Guérin, CPA, CA, MBA
Coordonnatrice des formations***

Rappel : renouvellement du membership en cours !

N'oubliez pas que votre admission prend fin le 31 mai prochain ! Afin de remplir votre formulaire de renouvellement d'adhésion dès maintenant, rendez-vous sur notre site web (www.agfmq.com) récemment relooké ! Vous constaterez également que nous sommes en période de recrutement de nouveaux membres. En effet, dans le cadre du 25^e anniversaire de l'AGFMQ, nous avons entrepris de dynamiser le membership, essentiel à la poursuite de notre mission. Une approche a récemment été effectuée auprès de gestionnaires financiers municipaux qui ne sont pas encore membres de notre regroupement, afin de leur faire connaître l'AGFMQ. De plus, tout nouveau membre qui se joint à l'Association bénéficie d'un rabais intéressant sur le colloque annuel.

Partagez cette information dans votre réseau et contribuez, vous aussi, à rendre notre Association plus forte !

Merci à notre commanditaire partenaire !

Ne manquez pas la journée de formation du jeudi 19 mai 2016 au Manoir Rouville-Campbell à Mont-Saint-Hilaire

Une journée de formation aura lieu le **jeudi 19 mai 2016 au Manoir Rouville-Campbell à Mont-Saint-Hilaire**. La thématique de cette journée portera sur **les transactions liées aux investissements et l'excédent accumulé**. Cette formation sera animée par Mme Dominique Collin, FCPA, FCA dont les connaissances sont à la fine pointe de son champ d'expertise. Mme Collin est considérée comme une référence dans le domaine municipal et elle est souvent amenée à conseiller d'autres professionnels de la comptabilité.

Cette session de formation intitulée « **Théorie et pratique concernant les transactions liées aux investissements et l'excédent accumulé** » abordera les sujets suivants :

- La comptabilisation des diverses sources de financement, le moment de leur comptabilisation et les pages du rapport financier impactées, incluant les financements provenant de paiements de transfert.
- Les particularités lors de la fermeture des projets ayant un excédent de financement, selon les sources.
- La comptabilisation des dépenses d'investissements et celles des immobilisations (Note 15 du SÉSAMM).
- Les liens avec les affectations les excédents et fonds réservés, s'il y a lieu.
- Le fonctionnement de divers postes de l'excédent accumulé :
 - Excédent de fonctionnement affecté et non affecté ;
 - Réserves financières ;
 - Fonds réservés ;
 - Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) ;
 - Investissement net dans les immobilisations et autres actifs (INIAA).
- **Les « nouveautés 2016 » relatives aux fonds réservés.**

Pour vous inscrire, nous vous invitons à remplir le formulaire d'inscription dans la [section Nos activités](#) de notre site web. Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter au 514 499-1130.

En espérant vous y rencontrer ! Les places sont limitées.

Nathalie Guérin, CPA, CA, MBA
Coordonnatrice des formations

Utilisez-vous le règlement d'emprunt parapluie ?

Le règlement d'emprunt parapluie est un règlement pour des dépenses en immobilisations dont l'objet ou les objets ne sont décrits qu'en termes généraux (ex. : acquisition de mobiliers urbains, acquisition de véhicules, etc.). Un tel règlement d'emprunt permet une planification du financement de dépenses en immobilisations qui seront précisées plus tard.

Dans le cas du règlement parapluie, lorsque le terme de remboursement n'est pas précisé au règlement, le conseil doit adopter une résolution pour indiquer le terme de l'emprunt avant d'effectuer son financement à long terme. La municipalité peut aussi préciser la dépense par résolution lorsque vient le temps de procéder à l'acquisition. Ces étapes ne nécessitent pas de nouvelle autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), diminuant ainsi les délais et procédures administratives.

Mentionnons qu'une des recommandations dans le « Rapport du Groupe de travail sur la simplification des redditions de comptes des municipalités au gouvernement » (rapport Perrault), est à l'effet que le MAMOT devrait en faire la promotion auprès des municipalités lorsque le règlement d'emprunt parapluie est applicable.

Les conditions à rencontrer :

Les municipalités locales peuvent exercer ce pouvoir uniquement si les conditions suivantes sont respectées :

- Le montant de l'emprunt effectué au moyen d'un seul règlement ou la somme des emprunts effectués au moyen de plusieurs règlements ne peut excéder, pour un exercice financier donné, le plus élevé des deux montants suivants :
 - a) 100 000 \$;
 - b) 0,25 % de la richesse foncière uniformisée.
- Le règlement doit prévoir un terme précis ou un terme maximal de l'emprunt.
- Une décision du conseil doit préciser que ce dernier a décidé de se prévaloir de ce pouvoir.
- L'emprunt doit être remboursé au moyen de l'affectation annuelle d'une portion des revenus généraux ou d'une taxe spéciale imposée sur tous les immeubles imposables du territoire de la municipalité sur la base de la valeur foncière.
- L'approbation des personnes habiles à voter et celle du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire sont requises.

Alors, afin de simplifier l'administration de vos règlements d'emprunt, n'hésitez pas à vous servir de cet outil de planification de financement de dépenses en immobilisations. Un modèle est disponible dans notre [Zone membres](#) dans la section *Politiques et règlements*. Référence [site MAMOT](#).

Nathalie Guérin, CPA, CA, MBA

Le site web de l'AGFMQ a rafraîchi son image

Dans la foulée du vent de fraîcheur permettant de pousser notre visibilité et notre clientèle cible et dans un souci de dynamiser le membership de notre Association, l'image du site web a également fait peau neuve. Certains éléments se trouvant en [Zone membres](#) ont été libéralisés à la zone non sécurisée. Allez faire un tour : www.agfmq.com. Vous y trouverez la nouvelle facture visuelle et aurez accès à une banque d'hyperliens très utiles à vos activités courantes.

Profitez-en par le fait même pour renouveler votre membership, en plus de vous inscrire à nos activités de formations. À titre de membre, vous avez toujours accès au contenu de la [Zone membres](#) sécurisée, une mine d'informations pertinentes.

N'hésitez pas à faire appel au secrétariat de votre Association : agfmq@agfmq.com, pour toutes questions, suggestions ou éléments que vous aimeriez voir au site de notre Association.

Danik Salvail, CPA, CGA

Coordonnateur du comité des communications

Invitation – colloque 2016

Surveillez votre boîte de courriel, car vous recevrez vers la mi-mai l'invitation à participer à notre prochain colloque qui, je vous le rappelle, se tiendra du **13 au 16 septembre 2016 à l'Estérel Resort**, dans les Laurentides. Sans tout vous dévoiler, sachez que nous discuterons, entre autres, de communication, de gestion de projets d'investissement et d'actualité en finances municipales. C'est à ne pas manquer !

Jean Mignault, CPA, CA

Coordonnateur du comité organisateur